

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 13 octobre 2016 portant dissolution de la brigade territoriale de Le Mené et modification corrélatrice de la circonscription de la brigade territoriale de Merdrignac (Côtes-d'Armor)

NOR : INTJ1622133A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Le Mené (Côtes-d'Armor) est dissoute à compter du 1^{er} novembre 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Merdrignac est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Les Moulins exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 octobre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*L'inspecteur général de l'administration,
directeur des soutiens et des finances,*
P. DEBROSSE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Le Mené	Le Mené	(Dissolution)
Merdrignac	Gomené Illifaut Laurenan Loscouët-sur-Meu Merdrignac Mérillac Saint-Launeuc Saint-Vran Trémoré	Gomené Illifaut Laurenan Loscouët-sur-Meu Le Mené Merdrignac Mérillac Saint-Launeuc Saint-Vran Trémoré